



rupture du contrat d'apprentissage

Par **salarie75**, le **02/08/2010** à **23:16**

Bonjour,

Je suis apprentie pour la première fois en master d'expertise comptable, depuis le début de mon contrat je me suis senti mal dans le cabinet au point d'en devenir malade (je suis depuis le début de ce contrat sous différent traitement contre les crises d'angoisse) du fait du comportement de mon patron.

J'ai donc décidé d'arrêter l'école et après consultation par téléphone d'un inspecteur du travail j'ai annoncé à mon patron, vu que j'arrêtais l'école et que, par conséquent, je n'avais plus la qualité d'apprenti le contrat n'était plus valable.

Lors de l'annonce il n'a eu aucune réaction sauf à me demander si je serais bien là pour aller en clientèle la semaine d'après, je lui est confirmé, celle ci devant être la dernière semaine de travail.

En outre il a annoncé à une salarié en CDD 5 minute après mon passage dans son bureau qu'il prévoyait de modifier sa situation et la faire passer en CDI.

Pourtant lorsque je lui est envoyé un mail pour lui confirmer l'arrêt de mes études et il m'a répondu qu'il fut surpris de mon absence et que je ne pouvais pas démissionner, ayant fait du droit social j'en suis totalement consciente et je n'ai jamais évoqué le mot démission, que dois je faire parce que le connaissant je sais que ce mail était pour se protéger en cas d'action comme si il n'était au courant de rien.

Merci de bien vouloir m'éclairer sur ma situation